

Israël-Palestine : vers quelle paix juste ?

Entretien avec Alexis Keller*

ESPRIT – *Le 12 octobre 2003, un groupe d'Israéliens et de Palestiniens composés d'hommes politiques, de militaires et d'intellectuels concluait un accord qui constitue depuis une étape importante dans le processus de paix au Proche-Orient. Cet « accord de Genève » tel qu'il est appelé est d'abord dû à la lucidité, au courage, au désir de paix de ceux qui l'ont signé, qui ont dû l'expliquer et le défendre devant leur propre opinion publique rendue méfiante, traumatisée par des décennies de guerre ; mais cet accord n'aurait pas été possible sans la pugnacité d'un homme, Alexis Keller, cheville ouvrière de ce processus. Alexis Keller, nous voudrions revenir avec vous sur ce qui vous semble, avec le recul, avoir été déterminant pour rapprocher les parties, pour repérer dans ce texte ce qui en constitue les principales avancées par rapport aux précédents accords de Madrid, d'Oslo, de Camp David, de Wye River, de Taba et d'autres. Pour examiner enfin l'actualité que cet accord reprend aujourd'hui en raison de la situation nouvelle dans la région. Vous le caractérisez en parlant d'un « pari réaliste », pourquoi ?*

Alexis KELLER – Parce que les options qui se présentent maintenant sur la table des négociateurs futurs ne sont pas très grandes. Une des options est la solution dite « des deux États ». On peut parler de pari réaliste parce que si c'est cette option qui est finalement retenue par les négociateurs israéliens et palestiniens, l'accord de Genève sera, j'en suis intimement convaincu, le modèle qui servira de référence aux négociations. Il constitue en effet le maximum acceptable pour les Israéliens et le minimum tolérable pour les Palestiniens. C'est-à-dire que c'est le plus petit dénominateur commun entre les deux parties.

* Universitaire, professeur à la faculté de droit de l'université de Genève. Auteur de *l'Accord de Genève, un pari réaliste*, Genève/Paris, Labor et Fides/Le Seuil, 2004. Cet entretien est repris de l'émission « Le bien commun », diffusée sur France Culture le 25 décembre 2004.

La solution des deux États date de 1988 – un peu avant les accords d’Oslo – mais n’a jamais été exposée de manière aussi détaillée que dans l’accord de Genève, qui en est la forme la plus achevée.

L’originalité de cet accord est de présenter de manière très précise sur les cartes, les échanges de territoires, presque au mètre carré près, les frontières de ces États.

En fait, je crois que l’accord de Genève n’est pas tant un accord de plus qu’un nouveau type d’accord. C’est la première fois, en effet, qu’un accord définitif est signé entre les deux parties ou en tout cas entre des représentants des deux parties. Jusqu’alors, il n’y avait d’accord que sur des processus. C’est ce qui caractérise Oslo, Wye River, « la feuille de route », etc. Avec Genève, c’est conceptuellement quelque chose de nouveau qui se met en place. C’est l’idée qu’il faut commencer par la fin du tunnel pour revenir, ensuite, à un processus. Partons des concessions douloureuses, des problèmes qui font mal et évitons de s’engager dans un processus sans en voir la fin. Ne nous lançons donc pas dans un processus de plus, même s’il est divisé en dix ou douze étapes, mais allons directement au cœur du problème une fois pour toutes, en accord avec l’option dite « des deux États ».

Les acquis de la négociation

Quels ont été les principaux points de discorde ? À côté de sujets qui ne demandent que des aménagements de détail, il existe aussi des questions éminemment symboliques sur lesquelles achoppe la négociation.

Très clairement, les deux grands problèmes ont été ceux qui relevaient de l’émotionnel et du symbolique, particulièrement Jérusalem et la question des réfugiés. Le fond de l’accord de Genève consiste dans le renoncement au droit au retour contre la restitution de Jérusalem – de la moitié, bien sûr, de Jérusalem. Il s’agit véritablement d’un acte de renoncement, de part et d’autre. De ce point de vue-là, l’accord a cherché un équilibre. L’idéologie palestinienne a véhiculé, depuis plus d’une cinquantaine d’années, cette notion du droit au retour qui, d’ailleurs, dans l’ordre juridique est tout à fait défendable. D’autre part, Jérusalem, pour la partie israélienne, est incontestablement partie constitutive de l’identité même du judaïsme.

Commençons par le droit au retour. Est-ce que précisément ce droit au retour n’est pas facilité par la proposition des deux États ? Oui, il y a un droit au retour mais un droit au retour essentiellement en Palestine, dans l’État palestinien.

Absolument, il n’y a pas de droit de retour dans les frontières israéliennes antérieures à 1967, mais, bien entendu, il y a un droit au

retour dans l'État de Palestine nouvellement créé. Le symbolique est encastré dans le juridique : le droit au retour existe dans l'État de Palestine nouvellement créé. Il s'agit d'un renoncement terrible parce que, historiquement, il est exact que des milliers de familles palestiniennes ont été déplacées et sont parties en 1948-1949. Je crois que de le reconnaître n'est pas accusatoire. Je ne jette pas des anathèmes, je ne fais que constater ce que les historiens, y compris israéliens, reconnaissent aujourd'hui. Il y a eu de très nombreux réfugiés palestiniens en 1948-1949, c'est indéniable, et ils devront être compensés par la « communauté internationale ».

Les autres pays de la région ont sans doute un rôle à jouer. L'accord prévoit la possibilité d'une installation définitive et donc d'une normalisation de l'installation des Palestiniens.

Oui, et sur ce point, il faut rendre justice à l'ancien président Bill Clinton. Le 23 décembre 2000, juste avant de se retirer de la Maison-Blanche, il convoque les deux parties à Washington, après l'échec de Camp David. Sur le dossier du droit au retour des réfugiés, il avance une série de propositions pratiques dont nous nous sommes inspirés pour l'accord de Genève : à savoir le droit au retour mais dans l'État de Palestine, la possibilité pour les pays d'accueil actuels de garder, moyennant compensation, un certain nombre de réfugiés sur leur sol, permettre éventuellement à des pays d'accueil non encore pays hôtes d'accueillir des réfugiés, je pense au Canada, peut-être même à la France. Donc, il y a toute une panoplie de mesures concrètes, pratiques, dont le président Clinton avait dessiné les grandes lignes.

C'est d'ailleurs également vrai pour Jérusalem. Bill Clinton avait eu cette expression courageuse, qui a surpris tout le monde à l'époque : « Je pense que ce qui est juif doit rester indéfiniment sous souveraineté israélienne et ce qui est arabe doit passer sous souveraineté palestinienne. » Cette phrase a dessiné, pour l'option dite des deux États, le cadre de la négociation.

L'accord fait preuve d'imagination, notamment à propos de la notion de souveraineté. Pour les juristes attachés aux catégories de droit international ou aux catégories de la politique tout court, il y a une proposition nouvelle, au sujet de l'administration du Mont du Temple.

Il faut rendre justice aux juristes américains qui, au moment de Camp David, avaient eu cette idée d'une « souveraineté verticale ». Il s'agit de diviser le concept de souveraineté entre une souveraineté verticale et une souveraineté horizontale pour résoudre l'épineux problème du mur des lamentations et du Mont du Temple. Une autre proposition avait d'ailleurs été la *custodian sovereignty* : une souveraineté de garde ; on vous confie la garde notamment des lieux saints. Ce

qui n'est pas la même chose que l'administration. Mais nous avons renoncé à utiliser cette terminologie. Nous nous sommes appuyés sur une vision « classique » de la souveraineté – même divisée –, ce qui rend l'accord de Genève tout à fait solide et difficilement contestable sur le plan juridique.

Cet accord de Genève est un texte juridique – vous insistez sur ce point –, ce n'est pas un texte dans lequel il s'agit de rappeler toutes les douleurs du passé de part et d'autre. C'est un texte marqué par une démarche d'abord pragmatique. Bien sûr, les questions de sécurité ont un rôle central.

Il est intéressant d'observer que les problèmes de sécurité ont été très vite réglés par les militaires (parfois de haut rang) des deux camps. Du côté israélien, il y avait l'ancien chef d'état-major, ancien ministre, qui négociait avec un général palestinien qu'il avait mis en prison une trentaine d'années plus tôt ! Ces deux chefs se connaissaient bien et étaient conscients de ce qu'ils abordaient. Ils connaissaient leur sujet à fond, ce qui a permis, paradoxalement, un aboutissement assez rapide des questions de sécurité : la démilitarisation de l'État de Palestine, la possibilité pour les Israéliens de garder deux systèmes d'alerte en territoire palestinien notamment.

En outre, dans l'accord de Genève, il y a un recours à une force multinationale. Je crois que tout le monde s'accorde à dire qu'il faut une force d'interposition pour aider les deux peuples à se séparer, pour occuper le terrain et, sur le plan purement sécuritaire, pour aider les services de sécurité palestiniens à émerger, à prendre contrôle des armes sur place.

Un élément central de l'accord, qui a manqué aux précédents, est cette présence d'un tiers comme figure symbolique mais aussi comme figure médiatrice sur le terrain.

Médiatrice et capable, sur le plan juridique, de mettre en œuvre et de contrôler. Je reste convaincu que même l'option Gaza, qui est pour l'instant sur la table, devra avoir recours à une force d'interposition. On parle beaucoup de faire intervenir les Égyptiens. Je ne serais d'ailleurs pas surpris de voir l'Otan se présenter dans cette opération à un moment donné ou à un autre.

Et ce tiers doit lui-même avoir un visage international. Plus ce sera une figure collective de la Communauté internationale, moins ce sera une puissance identifiée en tant que telle, plus sa médiation aura des chances de réussir.

Oui, mais il faut être lucide. Le politique risque de reprendre le dessus sur l'option « légitimiste » – au sens de légitimité internationale – parce que les réflexes des uns et des autres risquent d'opérer.

Je crois qu'il est tout à fait illusoire de croire qu'une telle force ne sera pas dirigée par les Américains. Pour une simple raison : ce sont les seuls qui inspirent confiance aux Israéliens. Mais les Palestiniens, me direz-vous, eux, n'ont pas confiance dans les États-Unis. Je ne partage pas cette analyse. Je crois que les Palestiniens ont parfaitement compris qu'il était de leur intérêt de s'appuyer sur la puissance militaire américaine, ne serait-ce que pour les protéger ! Leur confiance est certes « résignée », mais elle est bien là. En outre, il faut accepter que les Américains considèrent le Moyen-Orient, à tort ou à raison, comme leur domaine réservé. Je crois donc que le pragmatisme politique des uns et des autres l'emportera sur les questions de légitimité internationale. Ce qui n'exclut d'ailleurs pas une solution de compromis comme un recours à l'Otan.

On a vu apparaître un élément nouveau dans la deuxième Intifada : le terrorisme urbain qui a envenimé le règlement du conflit. Comment sortir du terrorisme ? Comment un accord de paix peut-il s'assurer contre ce type de menace ?

Je n'ai pas la réponse à la question « comment sortir du terrorisme ? ». En revanche, il y a des pistes. Deux pistes, en particulier. La première est qu'il faut admettre le fait qu'on ne peut pas combattre le terrorisme seulement sur le plan militaire, ce que l'administration américaine actuelle commence à percevoir. C'est une évidence pour beaucoup d'Européens, mais il est bon de le rappeler parce que ce point a été longtemps ignoré. Autre piste : c'est le lien, dans cette région du monde, entre les différents conflits et le conflit israélo-palestinien. Si vous voulez avancer dans la lutte contre le terrorisme, qui est une lutte tout à fait réelle, existentielle, pour les démocraties libérales – comme Israël –, vous devez combattre une des causes ou un des conflits qui alimente l'idéologie terroriste, le conflit israélo-palestinien. Le général américain Anthony Zini disait ainsi récemment : « La route par Bagdad doit passer par Jérusalem. » Et rappelez-vous Ben Gourion, accusé par les Anglais de ne pas lutter contre les groupes terroristes *Irgoun* et *Stern* dans les années 1940. Il avait alors eu cette réplique célèbre : « Donnez-moi un État, et je m'occuperai de mes terroristes. »

Les « principes de Genève »

Pourquoi cette initiative de Genève a-t-elle finalement marché ? Comment s'expliquer que, dans un conflit aussi long, une personnalité aussi extérieure que vous à ce conflit puisse réunir des négociateurs, faire avancer les discussions et finalement aboutir à un espoir de paix ?

Ce n'est bien entendu pas lié à ma personne, mais au statut des acteurs et des négociateurs, ainsi qu'à un certain nombre de paramètres dont ils ont été porteurs tout au long des négociations. Le premier paramètre est la volonté. Je crois que les deux parties qui ont signé l'accord de Genève le voulaient. Ils ont été animés d'un réel désir de paix. C'est une chose de dire : « je veux la paix », mais c'est autre chose de passer à l'acte et de véritablement faire de cette volonté quelque chose de concret. Ensuite, le processus lui-même (tel que je l'ai observé tout au long) a été imprégné d'une forme inédite de reconnaissance : la reconnaissance culturelle. Je crois que chaque partie a reconnu la culture de l'autre. La reconnaissance, je la diviserais en deux : une reconnaissance « fine » et une reconnaissance « épaisse » – allusion à l'idée de Michael Walzer : *thick and thin*. La reconnaissance « fine » consiste simplement dans le fait que je vous reconnais comme individu autonome. Je reconnais que vous existez et que je dois parler avec vous. C'est la première étape. Mais il y a aussi une reconnaissance – au sens anglais de *thick recognition* – « épaisse », si je traduis littéralement, qui est la reconnaissance que vous êtes plus qu'un simple individu autonome, que vous avez une histoire, une identité, une culture. L'étape finale de ce type de reconnaissance serait d'ailleurs de comprendre jusqu'où l'identité de l'autre – celui avec lequel vous négociez – lui permet d'aller dans la négociation, quelles sont les limites qu'il ne peut dépasser. Je crois que les deux éléments de reconnaissance ont été présents chez les deux parties.

On ne peut appréhender ce conflit si l'on ne reconnaît pas que c'est avant tout un conflit d'ordre interculturel. Ce n'est pas seulement un conflit pour un droit au retour stratégique ou historique. C'est un conflit qui prend vraiment ses racines dans une opposition de cultures. Nous avons travaillé avec cette idée en tête, c'est pourquoi chacune des parties a fait d'abord l'effort de raconter son histoire à l'autre partie. Jusque-là, rien de très extraordinaire, mais la deuxième étape était plus intéressante. Elle consistait à voir comment chaque partie voyait l'histoire de l'autre. Comment le côté israélien voyait l'histoire du Palestinien et réciproquement. La vision croisée des histoires a rendu possible la reconnaissance culturelle. Cela a été vrai, y compris dans l'usage des langues. À un moment, un membre de la délégation israélienne s'est risqué à s'exprimer en arabe... Certains Palestiniens ont fait de même en parlant l'hébreu. La reconnaissance de l'interlocuteur passait ainsi par la reconnaissance de l'histoire et de la langue.

On pourrait encore illustrer l'importance du facteur culturel par le rapport au temps. Deux attitudes radicalement différentes de part et d'autre. Au-delà des aspects purement pratiques – la notion d'horaire était différemment appréciée –, le temps ne jouait pas le même rôle

chez les uns et les autres. Cela était très clair dans la vision du futur. Les Palestiniens avaient tendance à repousser à plus tard – « faisons confiance au temps » – certains points de la négociation. Chose inacceptable pour les Israéliens qui voulaient tout régler et connaître les tenants et les aboutissants de tous les problèmes traités.

Est-ce que cela ne peut fonctionner que s'il y a la naissance d'une forme de confiance ? Confiance que l'autre ne cherche pas par ces détours à compliquer, à retarder, voire à empêcher l'accord. Comment établir une telle confiance ?

Certes, il faut avoir confiance dans son interlocuteur quand on négocie, mais il existe différents degrés de confiance. On n'a pas besoin d'en faire un ami. Je n'ai jamais eu le sentiment que les négociateurs étaient des amis. Je pense qu'ils ont eu – et ont toujours – beaucoup de respect les uns pour les autres, mais ils ne sont pas devenus des proches. Le rapport doit être politique, pas affectif. Ce qui n'empêche pas des mesures de confiance d'accompagner tout processus de négociation. Le médiateur peut ici jouer un rôle très important, en développant les relations personnelles. Il doit faire un authentique travail de psychologie. Ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de négociations réussies qui ne soient pas aussi fondées sur un certain affect et une certaine émotion de la part des médiateurs. En ce sens, je ne crois pas du tout à ces paix froides menées par des diplomates de couloir avec des concepts extrêmement élaborés, très calculés. Pour ma part, je reconnais bien volontiers avoir oscillé entre une position pro-israélienne, pour parler en langage courant, et une position pro-palestinienne. Mais je crois que cette oscillation n'est pas dommageable dans la mesure où le médiateur en est conscient et qu'il fait en permanence un travail sur lui-même.

Une condition de tout cela est le temps. C'est-à-dire que vous avez bénéficié de temps et d'un temps particulier parce que c'était un temps couvert par le secret. Un temps qui n'était pas éventé par une intervention directe des médias.

Dire aujourd'hui que tout s'est très bien passé serait erroné. Il y a eu des ratés dans ce processus. Nous avons, par exemple, pratiquement conclu l'accord six mois avant sa signature, mais ensuite, pour différentes raisons, il y a eu des interférences politiques de part et d'autre. Le temps est important, je crois que les négociateurs ont voulu prendre le temps de négocier, d'aller au fond des choses, mais on n'est jamais maître de son agenda et notamment de son agenda politique. Si les négociations étaient sorties dans la presse, je pense que cela n'aurait pas changé grand-chose, même si j'admets volontiers que le secret a joué en notre faveur.

S'il fallait résumer, quelles seraient pour vous les conditions d'une paix réussie, ses ingrédients ?

Tout en gardant à l'esprit les spécificités de chaque situation, les quatre critères décrits plus haut me semblent très importants : la volonté, la reconnaissance mutuelle (dans ses différentes « épaisseurs » pour reprendre l'image), le renoncement et le droit. Il est tout à fait illusoire de croire que, dans une négociation, « l'autre » doit tout donner. Cette idée, malheureusement trop fréquente, est complètement désuète. Le respect d'un cadre juridique minimum est aussi crucial. On ne peut pas tout faire. Force ne fait pas droit. Et puis, il y a l'étape suivante. Partons du principe qu'une négociation est réussie, qu'elle se concrétise par un accord – non point, comme l'accord de Genève, un accord virtuel, mais un accord tout à fait réel, signé par des gouvernements –, il y a la deuxième partie qui commence. C'est ce qu'on appelle de nos jours la « justice transitionnelle » qui met en place un processus de « réconciliation ».

S'agissant du processus de paix proprement dit, la réélection de George W. Bush n'est, paradoxalement, pas une mauvaise chose. Elle le met en position unique pour faire pression sur les deux parties. En a-t-il envie ? C'est la question à laquelle je ne peux pas répondre pour l'instant. Il semble se dessiner un mouvement pour accélérer le processus. On ne parle pas encore d'accord définitif, mais on parle de relancer le processus de paix dans cette région. La mort du vieux leader palestinien, Yasser Arafat, comptera également car il représentait, il faut le reconnaître, une source de blocage. Enfin, la volonté d'Israël de réussir le retrait de Gaza – qui n'est pas un accord de paix, mais est une étape – est encourageante. Il y a donc des mouvements à l'intérieur même de la politique israélienne pour aller de l'avant. Mais pour être un succès, le retrait de Gaza devra représenter la première étape d'un processus plus long, qui aboutira à la solution des deux États ; en outre, ce retrait devra se faire de manière coordonnée et dans un cadre juridique et politique minimum. J'avoue avoir des craintes en raison des questions encore non résolues : qui va s'occuper de la sécurité ? Quel va être le statut juridique de Gaza ? Comment l'accès au port va-t-il être garanti ? Qui va pouvoir relancer les activités de l'aéroport ? Bref : aéroports, ports, frontières, sécurité, toutes ces questions qui sont pour l'instant, à ma connaissance, sans réponse réelle méritent des éclaircissements.

Quelles perspectives pour la paix ?

Quelles vous semblent être aujourd'hui les conditions sous lesquelles le processus pourrait avancer ? Nous avons parlé du contenu des accords de Genève, mais peu de leur réception par les deux opinions publiques à la fois palestinienne et israélienne. Où en est la maturation de ces opinions publiques ? Dans quelle mesure sont-elles capables d'accepter ce travail des membres signataires de l'accord de Genève ?

Il y a deux éléments de réponse. La première est un élément technique, à savoir qu'il y a un pourcentage relativement constant de gens qui, de part et d'autre, soutiennent les accords ou l'accord de Genève, pourcentage environ de 30 % du côté israélien, et un peu moins du côté palestinien. Mais il faut préciser une chose intéressante : il y a un pourcentage beaucoup plus élevé d'Israéliens qui soutient le contenu de l'accord de Genève lorsque l'on n'emploie pas le mot « Genève ». En d'autres termes, lorsqu'on interroge la population israélienne sur *les principes* de l'accord de Genève – sans mentionner le terme « Genève » –, on arrive à des taux d'acceptation de 60 à 65 %.

Qu'est-ce qui indispose dans le terme Genève ?

L'accord est trop lié au parti travailliste – ou l'aile gauche du parti travailliste –, ce qui est inacceptable pour une frange très importante, et probablement majoritaire, de l'échiquier politique israélien. Ce n'est pas tant la solution des deux États qui est en cause, que le profil de certains signataires et négociateurs. Du côté palestinien, la situation est différente puisque la société palestinienne fonctionne sur un autre mode : il y est extrêmement difficile de se réunir, de créer des débats, d'organiser des meetings... Les Palestiniens ont des préoccupations quotidiennes liées à l'occupation et sont complètement immergés dans celles-ci. Soyons très lucides et nous l'avons toujours su dès le départ. Genève pour une très grande majorité de Palestiniens représente quelque chose d'extrêmement vague, d'extrêmement lointain et qui ne les aide pas dans leur vécu quotidien.

La frange extrémiste et violente, le Hamas, de la deuxième Intifada semble avoir pris de l'importance ces dernières années dans le milieu palestinien.

De ce point de vue, l'accord de Genève permet deux choses fondamentales. Tout d'abord, pour la première fois, il révèle, en quelque sorte, ce que souhaite vraiment l'Autorité palestinienne, puisque je vous rappelle qu'il y a quand même six ministres qui ont signé l'accord. C'est important parce que, depuis Oslo, on n'a jamais su jus-

qu'où les Palestiniens étaient prêts à aller. L'ambiguïté de Yasser Arafat n'aidait pas bien sûr à dissiper les incertitudes. Or, maintenant, on le sait. Il n'y a plus d'ambiguïté possible.

Deuxièmement, il renforce cette frange modérée palestinienne qui refuse la violence. C'est très important. Comme le dit le dicton anglais : « On ne peut pas battre quelque chose avec rien » (*You can't beat something with nothing*). Il n'est pas possible de combattre les terroristes palestiniens et les franges extrémistes palestiniennes sans contre-proposition. Il faut donner aux modérés palestiniens quelque chose pour les mettre en position de dire à leurs concitoyens, même s'ils ne sont pas écoutés : voilà ce en quoi nous croyons, voilà ce que nous vous proposons.

Dans l'expérience de l'accord de Genève, quelle est la part qui vous semble la plus universalisable, la plus transposable dans d'autres situations ?

Le modèle de Genève ne peut pas être exportable comme la démocratie – un petit clin d'œil à la politique américaine. En revanche, dans sa méthode, je pense qu'il y a des éléments à retenir, notamment les principes décrits plus haut, c'est-à-dire la volonté, la reconnaissance mutuelle, le renoncement et le droit. Si l'on a ces quatre grands principes à l'esprit comme paramètres de tout processus, on peut arriver à *une paix juste et durable*. Non point juste au sens d'une théorie de la justice préétablie et prédéfinie, mais qui est perçue comme équitable par les deux parties qui signent l'accord en question.

À vous entendre, le droit peut être convoqué, la volonté est partagée par tous et portée par quelques-uns (les représentants), mais il semble que la dimension la plus importante et peut-être la plus nouvelle qu'on pourrait transposer à d'autres théâtres est bien cette reconnaissance mutuelle, cette reconnaissance profonde mutuelle comme condition sine qua non de la paix.

C'est Clausewitz, je crois, qui disait : « On ne fait pas la paix avec son ami, mais avec son ennemi. » C'est une chose que, malheureusement, les Israéliens et les Palestiniens ont trop souvent oubliée. Ensuite, même si vous faites la paix avec votre ennemi, vous ne pouvez pas faire la paix avec quelqu'un que vous ne reconnaissez pas et dont vous ne reconnaissez aucun des éléments constitutifs, notamment l'identité et l'histoire. Est-ce, pour autant, que l'on peut faire la paix avec le diable ? Avec qui peut-on s'asseoir autour d'une table ? Est-ce que l'on peut reconnaître quelqu'un qui a commis des crimes contre l'humanité, « ces crimes que l'on ne peut ni punir, ni pardonner », comme disait Hannah Arendt. Ici, la question me semble toujours ouverte. Yitzhak Rabin avait sans doute raison de dire : « Il faut

combattre les terroristes comme si l'on ne négociait pas avec eux, et négocier avec les terroristes comme s'ils n'étaient pas des terroristes. »

Vous parlez de culture, de politique, de société civile mais peu de religion. Pourtant, cette dimension religieuse semble prendre aujourd'hui de plus en plus d'importance dans le discours, à tort peut-être.

À titre personnel, j'ai sans doute intégré la vision « laïque » de la religion, issue de ma culture protestante. Et dans la négociation, il y avait aussi un choix politique de ne pas réintroduire la religion comme véhicule de discorde possible parmi les négociateurs. Comme vous le savez, dans cette région du monde, la religion est au cœur de certains rêves « territoriaux ». Et il est difficile de négocier un rêve. On peut partager une histoire, on peut comprendre une culture, ce qu'elle est, on peut la reconnaître, mais il y a une part de rêve qui n'est pas échangeable, celle précisément à laquelle il faut savoir renoncer le moment venu.

Pensez-vous qu'il existe une sorte d'effet cumulatif de la paix ? Vous insistez souvent dans votre livre sur le fait que la paix dans cette région a une histoire, depuis les accords de Camp David, de Wye River, de Taba... Un pas nouveau est-il franchi à chaque fois ou n'y a-t-il pas malheureusement aussi une possibilité d'effondrement où il faut repartir ensuite à zéro, comme pour Oslo ?

Il est tout à fait clair qu'il y a toujours le risque d'effondrement, il est permanent, mais l'effet cumulatif, notamment sur le plan juridique, est là et l'on doit en tenir compte. Nous avons construit sur un terreau, sur des paramètres, sur des accords précédents mais ce qui fait de l'accord de Genève un accord unique, c'est qu'il démontre pour la première fois que la solution dite « des deux États » est possible. Un pas a été franchi. Même les plus grands détracteurs de Genève, et ils sont nombreux, le reconnaissent. L'accord de Genève a transformé le langage politique israélien et palestinien de manière tout à fait significative. Il est devenu un outil indispensable pour aboutir à une paix fondée sur le compromis.

Propos recueillis par Antoine Garapon